

Taux de promotions pour la période 2015-2017

Blocage à tous les étages !

L'arrêté fixant le taux de promotions intra-catégorielles (changement de grade) pour les années 2015-2017 est enfin paru au Journal Officiel du 6 août 2015.

Un projet de cet arrêté a été présenté aux fédérations syndicales à l'occasion d'un groupe de travail le 10 mars dernier.

A cette occasion, **FO Finances** a dénoncé la nouvelle baisse de promotions internes que le ministère a présenté au nom de sa politique d'austérité budgétaire.

Alors qu'en comparaison avec l'année 2014, le nombre de promouvables en 2017 sera en progression pour la catégorie A de 10% et pour les B de 11,5%, le nombre de promotions prévues amènera à une baisse respectivement de 36 et 9% !

Pour la catégorie C, si le nombre de promouvables baissera de 9% (conséquence des baisses de recrutement dans cette catégorie), le nombre de promus s'affaîssera de 28% !!

Face à ces propositions inacceptables, les fédérations syndicales ont demandé au Secrétaire Général de revoir sa copie et ont quitté la séance.

Quatre mois plus tard, avec la publication des taux définitifs, force est de constater, que la situation n'a guère évolué, et les rares fois où c'est le cas, les taux sont améliorés ...mais généralement que pour l'année 2017 !! Parfois, les taux définitifs sont mêmes inférieurs aux taux proposés au mois de mars !

Après les suppressions d'emplois ininterrompues depuis maintenant 15 ans, après les restructurations massives en cours et à venir, après le gel de la valeur du point d'indice depuis juillet 2010, voici donc maintenant le blocage programmé des déroulements de carrière avec des taux de promotions internes historiquement bas.

Décidément, les agents des finances sont bien devenus la variable d'ajustement privilégiée de ce gouvernement dans sa politique d'austérité.

Nos ministres ont une curieuse conception de la reconnaissance du professionnalisme de leurs personnels qu'ils ne cessent de vanter dans leurs discours.

Les paroles sont une chose, seuls les actes comptent !

Pour FO Finances, à n'en pas douter, seule la construction d'un rapport de forces puissant, dès la rentrée, sera en mesure de changer la donne.

	TAUX APPLICABLES		
	2015	2016	2017
ADMINISTRATION CENTRALE ET CORPS OU SERVICES RATTACHÉS			
Ingénieur économiste de la construction de classe supérieure	20%	20%	20%
Traducteur principal de 1re classe	33 %	33 %	33 %
Traducteur principal de 2e classe	20 %	20 %	20 %
Secrétaire administratif de classe exceptionnelle	8 %	8 %	8 %
Secrétaire administratif de classe supérieure	15 %	15 %	15 %
djoint administratif principal de 1re classe	24 %	24 %	24 %
Adjoint administratif principal de 2e classe	35 %	34 %	33 %
Adjoint administratif de 1re classe	45 %	41 %	38 %
Adjoint technique principal de 1re classe	29 %	27 %	25 %
Adjoint technique principal de 2e classe	25 %	25 %	25 %
Adjoint technique de 1re classe	35 %	35 %	30 %
Dessinateur projeteur en chef	20 % (25)*	20 % (25)	20 % (25)
Dessinateur projeteur de 1re classe	25 %	25 %	25 %
DGFIP			
Administrateur des finances publiques adjoint	4 %	4 %	4 %
Inspecteur principal des finances publiques	1 %	1 %	1 %
Inspecteur divisionnaire hors classe	24 %	24 % (23)	23 % (22)
Inspecteur divisionnaire de classe normale	15 %	14 %	13 %
Contrôleur principal	11 %	10 %	10 %
Contrôleur de 1re classe	20 %	19 %	19 % (18)
Géomètre-cadastre principal	19 %	17 %	15 %
Géomètre-cadastre	20 %	19 %	19 % (18)

Agent administratif principal de 1re classe	26 %	25 %	25 %
Agent administratif principal de 2e classe	38 % (35)	35 % (30)	33 % (25)
Agent administratif de 1re classe	40 %	35 %	30 %
Agent technique principal de 1re classe	29 %	27 %	25 %
Agent technique principal de 2e classe	38 % (35)	35 % (30)	33 % (25)
Agent technique de 1re classe	40 %	35 %	30 %
DGDDI			
Inspecteur principal de 1re classe	3 %	3 %	3 % (2,5)
Inspecteur principal de 2e classe	1,1 %	1,1 %	1,1 %
Inspecteur régional de 1re classe	14 %	13 %	13 %
Inspecteur régional de 2e classe	30 % (29)	29 % (28)	29 % (27)
Inspecteur régional de 3e classe	26 %	25 %	24 %
Contrôleur principal	11 %	10 %	10 %
Contrôleur de 1re classe	20 %	19 %	19 % (18)
Agent de constatation principal de 1re classe	26 %	25 %	25 %
Agent de constatation principal de 2e classe	38 %	35 % (30)	33 % (25)
Agent de constatation de 1re classe	40 %	35 %	30 %
INSEE			
Attaché statisticien principal	7 %	7 %	7 %
Contrôleur principal	13 %	12 %	11 %
Contrôleur de 1re classe	22 %	21 %	20 %
Adjoint administratif principal de 1re classe	25 %	25 %	25 %
Adjoint administratif principal de 2e classe	35 %	34 %	33 %
Adjoint administratif de 1re classe	30 % (25)	30 % (25)	30 % (25)

DGCCRF			
Inspecteur principal	2 %	2 %	2 %
Contrôleur principal	13 %	12 %	11 %
Contrôleur de 1re classe	22 %	21 %	20 %
Adjoint de contrôle principal de 1re classe	25 %	25 %	25 %
Adjoint de contrôle principal de 2e classe	33 %	33 %	33 %
Adjoint de contrôle de 1re classe	45 %	41 %	38 %
SERVICE COMMUN DES LABORATOIRES			
Technicien de laboratoire de classe exceptionnelle.	10 %	10 %	10 %
Technicien de laboratoire de classe supérieure	14 %	14 %	14 %
Adjoint technique principal de 1re classe	26 % (27)	25 % (27)	25 % (27)
Adjoint technique principal de 2e classe	45 % (50)	40 % (50)	35 % (50)
Adjoint technique de 1re classe	38 %	38 %	38 %
INDUSTRIE			
Ingénieur divisionnaire	14 %	14 %	14 %
Technicien supérieur en chef	17 %	17 % (16)	17 % (15)
Technicien supérieur principal	10 %	10 %	10 %
Technicien de laboratoire des écoles nationales supérieures des mines de classe exceptionnelle	24 % (25)	23 % (25)	22 % (25)
Technicien de laboratoire des écoles nationales supérieures des mines de classe supérieure	28 % (29)	27 % (29)	27 % (29)
DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR			
Attaché économique principal de 1re classe	40 %	40 %	40 %
Attaché économique principal de 2e classe	13 %	13 %	13 %

* Le chiffre entre parenthèse est le pourcentage présenté au groupe de travail du 10 mars 2015, en rouge le chiffre publié au Journal Officiel.

Les autres taux sont restés inchangés